

Certaines occupations sont soumises au paiement de droits de voirie fixés par le Conseil municipal. Les tarifs sont les suivants
à partir du 1er avril 2023:

Nature des droits	Montants
Terrasses couvertes Terrasses non couvertes	5 € le m ² / mois 3,5 € le m ² / mois
Panneaux mobiles (totems, oriflammes, chevalets...), étalages, chariots mobiles, distributeurs, devantures, rôtissoires, vitrines extérieures, cyclomoteurs de livraison, autre...	10 € le m ² / mois
Bungalows de chantier	0,75 € le m ² / jour
Emplacements de ventes provisoires, Véhicules expo-vente, Installations de chalets et constructions légères	5 € le m ² / jour
Echafaudages	1,60 € /ml /jour
Palissade de chantier sans ancrage Palissade de chantier avec ancrage	1 € / ml / jour 2 € / ml / jour
Dépôt d'une benne	15 € / jour 20 € le week-end
Emplacement transport de fonds	2 000 € / an
Tournage de films sur le territoire de la ville ou dans les équipements de la Ville Long métrage, fiction TV, films ou photo publicitaire - Tournage ½ journée - Tournage 1 journée Court métrage, documentaire -Tournage ½ journée - Tournage 1 journée Stationnement véhicules techniques · Stationnement des véhicules techniques et de jeux sur le domaine public · Stationnement de groupes électrogènes, cantines, camions	950 € 1650 € 320 € 570 € 50€/jour/véhicule 50€ /jour/véhicule